



JEAN-MARIE LOVEY  
ÉVÊQUE DE SION – BISCHOF VON SITTEN

Avenue de la Tour 12 – CP 2124 – CH-1950 Sion 2  
Tél. 027 / 329 18 18 – e-mail : jmeveque.sion@cath-vs.org

---

**Permissions pour les mariages de fidèles célébrés  
par les prêtres de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX)**

**DECRET**

- Considérant la lettre en date du 27 mars 2017 au sujet des permissions pour les mariages de fidèles célébrés par les prêtres de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX) que la commission pontificale Ecclesia Dei a adressée aux Ordinaires des conférences épiscopales concernées ;
- Considérant les termes du canon 1111 § 2 ;

**par les présentes, nous publions le DECRET suivant :**

---

**Article 1**

L'évêque, les vicaires généraux, le vicaire judiciaire et le vicaire épiscopal ont seuls la faculté de donner une délégation en cette matière matrimoniale particulière.

**Article 2**

Les prêtres membres de la FSSPX remplissent les documents de mariage (il est obligatoire d'utiliser les documents officiels de l'Eglise diocésaine) ; ils en obtiennent le « nihil obstat » de la part de leur supérieur de District suisse qui fait suivre le dossier à l'évêché de Sion ; la délégation nécessaire pour recevoir valablement l'échange des consentements entre les époux qui font appel aux prêtres de la FSSPX pour leur mariage sera ensuite signifiée pour chaque cas.

**Article 3**

Le mariage est célébré dans une église, chapelle ou oratoire de la FSSPX. Chacun de ces lieux étant situé géographiquement sur le territoire d'une de nos paroisses régulières, le célébrant fera suivre à ladite paroisse le dossier pour inscription du mariage sur les registres paroissiaux.

**Article 4**

L'exécution de ce décret est confiée aux membres de l'Ordinariat de Sion et aux curés du diocèse de Sion, au supérieur du District suisse de la FSSPX.

**Article 5**

Le présent décret entre en vigueur à la date de sa signature.

Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Sion, le 17 août 2017

  
+ Jean-Marie Lovey *cns*  
+ Jean-Marie Lovey  
Evêque de Sion

  
Stéphane Vergère  
Diacre, chancelier